



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17356>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-17356**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : ILE DE FRANCE MOBILITÉS

Forme juridique de l'acheteur : Autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Activité de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché de travaux préparatoires et d'accompagnement VRD

Description : Les prestations du marché portent sur l'accompagnement des travaux des concessionnaires de réseaux nécessaires à la libération des emprises du projet et d'accompagnement des travaux préparatoires/principaux de la ligne T13 Phase 2 et d'accompagnement VRD pour toute la durée du chantier. Le marché porte sur l'ensemble du tracé du T13 phase 2 qui traverse les communes de Poissy, Saint-Germain-en-Laye (secteur en forêt) et Achères (78).

Identifiant de la procédure : 876576cb-63fc-40db-a3c1-4406815203de

Identifiant interne : 2024-003

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : No

Principales caractéristiques de la procédure : Il s'agit d'une procédure conduite en deux temps avec dans un premier temps, une phase de sélection des candidats (Phase Candidature), puis une phase de sélection d'une offre (Phase Offre) avec tous les candidats ayant été admis à déposer une offre pour cette seconde phase. Première phase : Phase candidature - Réception et sélection des candidats à la suite de l'examen de leur dossier de candidature. Durant cette phase, l'Acheteur admet les candidatures ayant présentées les pièces mentionnées dans le

présent règlement de consultation et disposant des capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes. L'Acheteur ne prévoit pas l'application de critères de jugement des candidatures. Seconde Phase : Phase offre - Invitation des candidats sélectionnés à remettre une offre initiale. Durant cette phase, l'Acheteur procède à l'analyse des offres initiales des soumissionnaires dont la candidature a été admise. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'offre initiale devant comporter l'offre technique du candidat ainsi que son offre financière n'est à produire que par les soumissionnaires dont la candidature a été acceptée par Île-de-France Mobilités au terme de la première phase de la procédure. L'Acheteur procédera à une analyse et à un classement des offres initiales. A l'issue du classement des offres initiales, il procédera à l'engagement des négociations. A la fin des négociations, les soumissionnaires sélectionnés sont invités à remettre une offre finale. L'attribution du marché sera effectuée après évaluation et classement des offres finales. Conformément à l'article R2161-23 du code de la commande publique, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation. Conformément à l'article R2161-23 du code de la commande publique, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les quatre (4) premiers soumissionnaires à la suite de l'analyse des offres initiales et/ou d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation. Les modalités et dispositions relatives aux négociations seront prévues selon les dispositions du Règlement de consultation. Les candidats sont donc invités à présenter dès le stade de remise de l'offre initiale, une offre initiale qui soit compétitive. Il est expressément demandé aux candidats d'identifier les aspects confidentiels de leur offre, et notamment ceux relevant des secrets techniques et commerciaux. A défaut les informations sont réputées non confidentielles. Les critères d'attribution du marché et de notation des offres seront précisés dans le règlement de consultation. Les ressources qui seront mobilisées pour financer les prestations sont constituées par les fonds propres de l'Acheteur. Il n'est pas prévu de visite de site obligatoire.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45111000 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45316212 Installation de feux de circulation

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45112000 Travaux de fouille et de terrassement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45233220 Travaux de revêtement de routes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45340000 Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité

Nomenclature supplémentaire (cpv): 34990000 Équipement de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'éclairage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232410 Travaux d'assainissement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45223300 Travaux de construction de parkings

Nomenclature supplémentaire (cpv): 77211400 Services d'abattage d'arbres

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45111000 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Poissy Saint-Germain-En-Laye Achères

Code postal : 78000

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché porte sur l'ensemble du tracé du T13 phase 2 qui traverse les communes de Poissy, Saint-Germain-en-Laye (secteur en forêt) et Achères (78).

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,000,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 7,000,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Informations complémentaires : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. L'accord-cadre ne comporte pas d'options. Délai de validité des candidatures : Le délai de validité des candidatures est opposable au candidat à compter de la date limite de réception des candidatures jusqu'à la notification du rejet de sa candidature pour les candidats non retenus et jusqu'à la notification du rejet de son offre pour les soumissionnaires qui participeront à la PHASE OFFRE de la procédure. Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de huit (08) mois à compter de la date limite de remise de leur pli. Compétences attendues du maître d'oeuvre ou du groupement : Ingénierie des transports urbains et infrastructures ; Dépose et/ou mise en provisoire de la SLT provisoire et déplacements des supports à l'avancement des travaux principaux suivant les différents phasages transversaux et longitudinaux ; Mise en provisoire de l'Eclairage Public et déplacements des supports à l'avancement des travaux principaux suivant les différents phasages transversaux et longitudinaux ; Signalisations verticale et horizontale provisoires et éléments de circulation lié à la sécurité du chantier (signalisation de police, ralentisseurs, coussins berlinois) ; Voiries et cheminements provisoires ; Travaux d'accompagnement de VRD ; Abattage d'arbres en zone urbaine ; Libérations des emprises (dépose de mobilier urbain, démolition d'émérgences) ; Dépose de mobilier urbains et signalisation diverses ; Démolition d'ouvrages divers ; Pose de clôtures de protections vis-à-vis de l'environnement ferroviaire Dépose et/ou mise en provisoire de l'éclairage public provisoire, et déplacements des supports à l'avancement des travaux principaux ; Installations de chantier, en particulier pose des clôtures de chantier en limite de domaines privés et ferroviaires. Chaque candidat individuel ou chaque groupement devra présenter une candidature disposant des compétences requises listées ci-dessus et dans le règlement de consultation sous peine d'élimination des candidatures concernées. Elimination des candidatures : L'Acheteur procédera à une vérification de la situation juridique des candidats au regard des interdictions de soumissionner (attestation sur l'honneur figurant au DC1 ou au sein du DUME). L'Acheteur procédera également à une vérification de la complétude des dossiers et à des demandes éventuelles des pièces manquantes aux candidats concernés au titre de l'article R.2144-2 du code de la commande publique. Seront éliminés pour la phase offre les candidats : Qui ne peuvent soumissionner à un accord-cadre en application des dispositions de la réglementation en vigueur ; Visés par les articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique ; Présentant une candidature incomplète ou irrégulière si l'entité adjudicatrice décide de ne pas autoriser la régularisation du dossier ou si le candidat ne régularise pas son dossier dans le délai imparti au regard des éléments listés dans le règlement de consultation ; Présentant des garanties techniques, professionnelles et financières insuffisantes pour exécuter les prestations concernées. Il est précisé que l'ensemble des candidats ayant déposé une candidature conforme aux exigences

précisées dans le règlement de consultation, et présentant les capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes pour l'exécution du marché, seront admis à déposer une offre. A l'issue de la phase de sélection des candidats, une lettre de consultation sera adressée à tous les candidats admis à soumissionner pour la phase offre. Une lettre d'information du rejet de leur candidature sera adressée aux autres candidats. Il n'est pas prévu de visite de site obligatoire.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

CCAG Travaux 2021 - Ce marché est passé sous l'égide du C.C.A.G -Travaux de 2021 issu de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux

Procédure avec négociation - L'accord-cadre est passé selon une procédure avec négociation en application des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du code de la commande publique.

Au regard des dispositions de l'article L2113-11 alinéa 2 du code de la commande publique, la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Un seul marché est donc passé pour la réalisation des travaux préparatoires et d'accompagnement VRD du projet Tram T13 Phase 2.

2.1.6 Motifs d'exclusion

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Faillite :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Paiement des cotisations de sécurité sociale :

Fraude :

Participation à une organisation criminelle :

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Corruption :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :

Insolvabilité :

Biens administrés par un liquidateur :

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Biens administrés par un liquidateur :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

Paiement d'impôts et taxes :

État de cessation d'activités :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Un seul marché est donc passé pour la réalisation des travaux préparatoires et d'accompagnement VRD du projet Tram T13 Phase 2.

Description : Il s'agit de travaux préparatoires et d'accompagnement VRD sur tout le linéaire de Poissy à Achères, comprenant notamment les prestations suivantes : Dépose et/ou mise en provisoire de la SLT provisoire, et déplacements des supports à l'avancement des travaux principaux ; Mise en provisoire de l'Eclairage Public ; Signalisations verticale et horizontale provisoires et éléments de circulation lié à la sécurité du chantier (signalisation de police, ralentisseurs, coussins berlinois) ; Voiries et cheminements provisoires ; Travaux d'accompagnement de VRD ; Abattage d'arbres en zone urbaine ; Libérations des emprises (dépose de mobilier urbain, démolition d'émérgences) ; Dépose de mobilier urbains et signalisation diverses ; Démolition d'ouvrages divers ; Pose de clôtures de protections vis-à-vis de l'environnement ferroviaire Dépose et/ou mise en provisoire de l'éclairage public provisoire, et déplacements des supports à l'avancement des travaux principaux ; Installations de chantier, en particulier pose des clôtures de chantier en limite de domaines privés et ferroviaires. En complément, le marché ACCOMP intègre, à titre conservatoire, des travaux VRD divers. Ces travaux (pose de bordures, voiries et trottoirs provisoires, raccords d'assainissements, balisages chantiers et clôtures diverses) ne sont pas prévus dans le cadre des travaux principaux. Ils sont intégrés à titre conservatoire au marché ACCOMP, pour permettre au périmètre projet Ligne de disposer d'un accord-cadre à bons de commande qui offre la possibilité de, en cas de besoins non identifiés à ce stade ou d'aléas en phase de travaux de libération d'emprises et de dévoiements, réaliser des travaux divers de VRD. Les travaux devront minimiser l'impact sur le fonctionnement des chaussées impactées, tout en garantissant la sécurité des personnes et les

différents accès aux commerces, riverains, industries, équipements publics, privés. Le maintien de la circulation des VL, PL et bus est également à prendre en compte dans la réalisation et le phasage des travaux.

Identifiant interne : 2024-003

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45111100 Travaux de démolition

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45111000 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Poissy Saint-Germain-en-Laye Achères

Code postal : 78000

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché porte sur l'ensemble du tracé du T13 phase 2 qui traverse les communes de Poissy, Saint-Germain-en-Laye (secteur en forêt) et Achères (78).

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 1

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,000,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 7,000,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : La durée globale du marché est fixée à soixante-douze (72) mois à compter de sa date de notification. Le marché peut faire l'objet d'une prolongation de vingt-quatre (24) mois. En application de l'article R2162-4-2° du code de la commande publique, l'accord-cadre est passé selon les montants indiqués ci-après :
Montant en valeur pour la durée ferme du marché (72 mois) : Sans Montant minimum en euros HT et un Montant maximum en euros HT de 6 000 000 euros . Montant en valeur pour la période reconductible (24 mois) : Sans Montant minimum en euros HT et un Montant maximum en euros HT de 1 000 000 euros.

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

Objectif social promu : Autre

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués avec la justification suivante

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires minimum au moins deux fois supérieur au montant maximal de l'accord-cadre. Ce chiffre d'affaires annuel est calculé au niveau du groupement (hors sous-traitants, - Preuves d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels. Le candidat devra justifier qu'il bénéficie a minima : A. d'une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers en cas d'accidents ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations ; B. d'une assurance responsabilité civile professionnelle au titre de l'exécution des prestations du marché. C. Une assurance de responsabilité civile exploitation.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Les certificats de qualifications FNTP suivants (ou équivalents) : a. Voirie : 3221, 3321, 3431, 346, 347 ; b. Electricité, Eclairage public et SLT : 613, 6412, 651, 652, 662.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2), - Présentation

d'une liste des principales prestations et travaux exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations exécutées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; -Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Documents de candidature

Description : - Le formulaire DC1, - Le formulaire DC2, - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés; - Une attestation sur l'honneur du candidat, dûment complétée, datée et signée par une personne ayant le pouvoir d'engager la société et justifiant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner indiquées aux articles L2141-1 à L2141-10 du code de la commande publique; - Les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : CRITERE 2 (C2) : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DEDIES (10 points) : Adéquation des moyens humains et matériels par rapport au planning des travaux L'entité adjudicatrice a décidé d'instaurer un système d'élimination des offres dont la qualité n'est pas jugée suffisante. Cette insuffisance sera caractérisée si la note cumulée du critère 1 « Valeur Technique » et du critère 2 « Moyens Humains » est inférieure à 18/35 avant l'application de la pondération prévue dans le règlement de consultation.

Critère :

Type : Qualité

Description : CRITERE 1: VALEUR TECHNIQUE (25 Points) Sous-critère 1 (SC1) - Compréhension du projet par les soumissionnaires : Compréhension du contexte de réalisation des travaux par le soumissionnaire (5 points) Sous-critère 2 (SC2) : Méthodologie de travail et Organisation : Adéquation de la méthodologie de travail et de l'organisation avec la nature des travaux et le planning (15 points)

Sous-critère 3 (SC3) : Démarche Qualité Sécurité Environnement : Pertinence de la démarche proposée et de la méthode employée en matière de qualité, sécurité et environnement, en cohérence avec l'organisation opérationnelle (5 points).
L'entité adjudicatrice a décidé d'instaurer un système d'élimination des offres dont la qualité n'est pas jugée suffisante. Cette insuffisance sera caractérisée si la note cumulée du critère 1 « Valeur Technique » et du critère 2 « Moyens Humains » est inférieure à 18/35 avant l'application de la pondération prévue dans le règlement de consultation.

Critère :

Type : Prix

Description : CRITERE 3 : COHERENCE DES SOUS-DETAILS DE PRIX (5 points)
Cohérence des sous-détails de prix : Pertinence des sous-détails pour les prix unitaires extraits du B.P.U et identifiés dans le cadre du marché, avec le cadre de sous-détail fourni dans le DCE : (5 points)

Critère :

Type : Prix

Description : CRITERE 4 (C4) : PRIX : Montant total en euros TTC du DQE (60 points)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2022_iKMDGEjrpe,](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2022_iKMDGEjrpe)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2022_iKMDGEjrpe

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 18/03/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 8 MONTH

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat seront précisées dans l'ensemble des pièces techniques et administratives transmises dans le DCE.

Un accord de confidentialité est requis

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité : Annexe comprise dans l'acte d'engagement

Montage financier : Les dispositions financières sont définies dans les pièces contractuelles du marché.

Informations relatives aux délais de recours : Avant la signature du marché : - Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat. Après la signature du marché : - Un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, n°358994, Département de Tarn et Garonne) dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Justification de la durée de l'accord-cadre : Article L2125-1 du code de la commande publique : La durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs et huit ans pour les entités adjudicatrices,

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : CCIRA de PARIS - Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : ILE DE FRANCE MOBILITÉS

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : ILE DE FRANCE MOBILITÉS

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : ILE DE FRANCE MOBILITÉS

Organisation qui traite les offres : ILE DE FRANCE MOBILITÉS

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0031

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7, Rue de Jouy

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Greffe Tribunal Administratif de Paris

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Télécopieur : 0144594646

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0030

Nom officiel : ILE DE FRANCE MOBILITÉS

Numéro d'enregistrement : 28750007800020

Département : Département Commande Publique

Ville : PARIS

Code postal : 75009

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Département commande publique

Adresse électronique : ld-cp@iledefrance-mobilites.fr

Téléphone : 0153592139

Adresse internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://idfm.achatpublic.com/accueil/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0032

Nom officiel : CCIRA de PARIS - Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750151700011

Département : Direction des affaires juridiques

Adresse postale : 5 Rue LEBLANC

Ville : PARIS

Code postal : 75911

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : Ccira@paris-idf.gouv.fr

Téléphone : +33182524272

Télécopieur : +33182524295

Adresse internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 6bd03659-cda4-4de6-8c7a-1d68a2fb8560 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 12/02/2024 à 14:33

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2024